



JOUR V | 26 janvier 2019

La prospérité à travers le fédéralisme

Cher lecteur,

Les élections de 2019 seront déterminantes. Le PS a annoncé une reconquête et compte bien reprendre le pouvoir et renverser toutes les réformes économiques pourtant nécessaires. Tout le travail réalisé ces dernières années risque d'être anéanti.

Si le PS entend reprendre le pouvoir, nous comptons bien défendre le bastion Flandre. Nous pensons qu'au niveau socioéconomique, la Flandre doit rejoindre des pays comme les Pays-Bas et l'Allemagne, soit l'Europe du Nord-Ouest. Nous voulons une Flandre saine, solide et sociale.

D'un point de vue démocratique, la Belgique est ingérable depuis de nombreuses années. Nous sommes passés d'un gouvernement sans majorité côté flamand à un gouvernement sans majorité côté francophone, pour finir avec un gouvernement sans majorité du tout.

Seule la N-VA peut offrir une solution à ce déficit démocratique structurel et garantir à la Flandre la politique que souhaitent les Flamands. Cette solution, c'est le confédéralisme.

Si Di Rupo et le PS veulent mettre en application leur programme, ils devront le faire dans leur propre région, pour leur propre compte, sous leur propre responsabilité. La Flandre sera toujours disposée à offrir une solidarité de manière transparente, mais il est dans l'intérêt de chacun que la Wallonie fasse véritablement face aux problèmes auxquels elle est confrontée.

Quoi qu'il en soit, la N-VA ne participera à une quelconque politique que si celle-ci est nécessaire pour la Flandre. Nous voulons défendre l'acquis des cinq dernières années et poursuivre dans ce sens, car nous n'en avons certainement pas terminé. Ce n'est qu'à travers le confédéralisme que nous pourrions nous en assurer.

Bart De Wever
Président
Tête de liste au Parlement flamand, province d'Anvers

Jan Jambon
Tête de liste à la Chambre, province d'Anvers



La prospérité à travers le confédéralisme

La Belgique est la somme de deux démocraties. La Flandre et la Wallonie ont **deux visions fondamentalement opposées** de la façon dont nous devons relever les défis de demain. Les visions fondamentalement différentes du Nord et du Sud de l'Europe concernant l'épargne et les réformes, la dette et la croissance, le marché interne et l'euro, se dessinent également en Belgique.

Le résultat de ce choc des visions est **une politique dont personne ne veut** et qui ne fait pas assez. Une politique où nous piétons, où nous ne procédons jamais à des réformes structurelles. Deux points de vue diamétralement opposés ne peuvent pas donner lieu à une seule solution efficace ; seulement des solutions qui plaisent soit à une seule partie du pays, soit à personne. Des solutions, en somme, qui n'en sont pas.

Et cela empêche toute gestion efficace et volontaire. Le gouvernement fédéral repousse les réformes nécessaires. Et lorsqu'il prend enfin une décision, il s'agit plutôt d'une demi-mesure. « Le faisable », comme l'avait dit Di Rupo.

C'est à cela que cette politique se résume.

Dans le mouvement perpétuel des réformes de l'État, on a cherché une issue en cédant de plus en plus de compétences aux communautés et aux régions. Pour cette autonomie politique, nous avons hélas payé, et payons encore, **un prix bien trop lourd.**

- **Un prix démocratique.**

La Flandre a dû renoncer à sa majorité en faveur d'un droit de veto de fait des francophones. Et avec chaque réforme de l'État, le cadenassage va croissant.

- **Un prix financier.**

Une partie de la prospérité flamande est passée systématiquement à la Wallonie et à Bruxelles.

- **Un prix pour Bruxelles.**

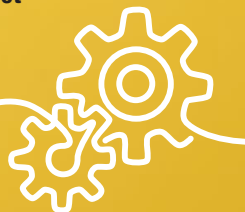
Réforme après réforme, le lien entre la Flandre et Bruxelles s'affaiblit de plus en plus.

En échange, les Flamands ne bénéficient pas d'une autorité efficace, mais sont emmenés dans un véritable dédale. Après chaque réforme de l'État, la répartition des compétences **est encore plus complexe et moins transparente** que précédemment, avec des fragments de compétence çà et là.

Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller du temps, de l'argent et de l'énergie en discussions communautaires. Ce pays a besoin de changement. Pas d'une réforme de l'État comme il y en a déjà eu six, mais d'un changement structurel.

Dans notre système de confédéralisme, les entités fédérées possèdent toutes les compétences. Elles peuvent les exercer elles-mêmes ou décider d'agir ensemble au niveau confédéral. Dans leur intérêt commun.

**NOUS DÉCIDONS ENSEMBLE
DE CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ENSEMBLE
= CONFÉDÉRALISME**



La logique des réformes de l'État est ainsi complètement inversée : au lieu de transférer certaines compétences du niveau fédéral à la Flandre et à la Wallonie, les **compétences peuvent être cédées des entités fédérées au niveau confédéral**. La collaboration forcée devient une collaboration volontaire. Devoir devient vouloir. On structure à partir du bas au lieu de scinder à partir du haut.

**FÉDÉRALISME
= DEVOIR SCINDER
CONFÉDÉRALISME
= VOULOIR STRUCTURER**

Qu'implique le confédéralisme ?

Le confédéralisme se fonde sur **trois principes de base**.

- Premièrement, le confédéralisme doit créer une plus grande portée démocratique afin que la politique soit plus proche du citoyen.
- Deuxièmement, le confédéralisme doit déboucher sur une autorité plus efficace et, par conséquent, meilleur marché.
- Enfin, le confédéralisme doit apporter la paix communautaire, grâce à une meilleure collaboration entre les différentes autorités.

- **Démocratique**

Une politique plus proche du citoyen.

- **Plus efficace et donc meilleur marché**

Une autorité réduite et transparente.

- **Paix communautaire**

Des autorités disposées à collaborer.

La Confédération de Belgique se compose de deux entités fédérées, la Flandre et la Wallonie, qui sont compétentes pour les affaires territoriales et liées aux personnes. Dans la Confédération, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone possèdent un statut particulier. La Région de Bruxelles-Capitale se voit attribuer les compétences territoriales. Dans un même temps, la fonction de capitale est renforcée, le lien avec la Flandre et la Wallonie est un fait et les entités fédérées y exercent des compétences liées aux personnes.

Confédération de Belgique = Compétences attribuées

Entités fédérées = Compétences territoriales et liées aux personnes

Région de Bruxelles = Compétences territoriales

Les entités fédérées détiennent toutes les compétences. Sur leur territoire, elles exercent toutes les compétences, hormis celles qu'elles cèdent à la Confédération de Belgique.

Le confédéralisme s'accompagne aussi d'une autorité efficace, réduite et transparente. La Chambre et le Sénat sont supprimés, et il n'y a plus qu'**un seul Parlement belge**, avec une seule chambre législative. Les 50 membres du Parlement belge sont élus pour moitié par le Parlement wallon et pour moitié par le Parlement flamand. La Région de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone bénéficient d'une représentation garantie.

Le **gouvernement belge** est formé de manière paritaire et compte six ministres, tous bilingues. Au moins un des ministres doit avoir une connaissance suffisante de l'allemand. Deux ministres sont proposés par le Parlement flamand et deux par le Parlement wallon. L'un d'entre eux préside le gouvernement. Un ministre du gouvernement flamand et un ministre du gouvernement wallon font partie du gouvernement belge en tant que ministres consultatifs. Ils constituent le lien entre le niveau des entités fédérées et le niveau confédéral.

PARLEMENT

Chambre et Sénat

150 députés
60 sénateurs

Suppression
Sénat

Système monocaméral

50 membres issus des
entités fédérées

GOVERNEMENT

18 postes

14 ministres
+ 4 secrétaires d'État

Réduction
postes

4 postes confédéraux

+ 2 ministres issus des
entités fédérées

PROVINCES

10 administrations provinciales

52 députés
+ 350 conseillers

Suppression niveau
d'administration

0 administrations provinciales

0 députés
+ 0 conseillers

Le ministre-président flamand et le ministre-président wallon forment ensemble le **Conseil belge**. Le Conseil peut également comprendre le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou de la Région germanophone lorsque le sujet à traiter le requiert.

En fonction des sujets, des **Conseils des ministres belges** se réunissent. Un Conseil des ministres se compose du(des) ministre(s) fonctionnellement compétent(s) du gouvernement flamand, du gouvernement wallon et, le cas échéant, du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou de la Région germanophone.

Confédération de Belgique

- Sécurité
- Défense
- Affaires étrangères
- Réduction de la dette publique

Entités fédérées

- Les entités fédérées possèdent toutes les autres compétences

Région de Bruxelles

- Une véritable capitale



La Flandre et la Wallonie concluent ensemble un **Traité fondamental**.

Le Traité fondamental contient les règles de base de l'organisation et du fonctionnement de la Confédération, les droits et libertés fondamentaux et une liste des compétences exercées conjointement par les Flamands et les francophones.

Le financement des compétences confédérales a lieu par le biais de dotations directes provenant des fonds propres des entités fédérées. La Confédération de Belgique ne lève pas d'impôts propres. Néanmoins, quelques impôts indirects sont réglés au niveau de la Confédération.

Affaires liées aux personnes (F – W)

- **Impôt des personnes physiques, précompte mobilier...**

Affaires territoriales (F – W – BRU)

- **Impôts des sociétés, précompte immobilier, droits d'enregistrement et d'hypothèque, droits de succession et de donation**

Niveau confédéral

- **TVA, accises**

Responsabilité fiscale



Dette publique et transferts

Après la crise financière, la dette publique belge a atteint des sommets en 2014, à 107,6 % du produit intérieur brut (PIB), soit le niveau le plus élevé depuis le début du siècle. La politique d'assainissement menée depuis lors sous l'impulsion de la N-VA a permis de réduire ce pourcentage à 101 % en 2018. Tout porte à croire que cette année, et pour la première fois en 10 ans, la dette passera sous la barre « magique » des 100 %. Mais ce niveau reste **l'un des plus élevés de l'ensemble des États membres** de la zone euro. Il est encore bien trop élevé.

À cette dette viennent s'ajouter les **coûts du vieillissement** sur les finances publiques. À ce niveau également, le gouvernement précédent a, sous l'impulsion de la N-VA, pris des mesures importantes afin de garantir l'abordabilité de ces coûts. Grâce aux réformes des pensions, l'augmentation attendue de la facture du vieillissement pour 2060 a été réduite de moitié environ (de 4,6 % du PIB à 2,4 %), et ce sans la moindre forme d'augmentation d'impôts. Cette facture devrait néanmoins continuer d'augmenter d'ici 2040 et compliquer l'assainissement en profondeur des finances publiques.

En outre, un **flux d'argent s'échappe chaque année vers le Sud du pays**. Selon la dernière étude en la matière, commandée par le gouvernement flamand en 2017, ce flux s'élève à minimum 6,5 milliards d'euros.

Les Flamands sont sans l'ombre d'un doute l'un des peuples les plus solidaires au monde : ils financent non seulement leur propre facture grimpanche des pensions, mais aussi les déficits chroniques de la sécurité sociale au sud du pays. Les **différences au niveau du taux d'activité** entre les régions restent en effet très importantes. En 2017, en Flandre, 73 % de l'ensemble des 20-64 ans avaient un emploi (le plus haut pourcentage jamais atteint !), alors qu'en Wallonie, ce pourcentage n'était que de 63,2 %, contre 60,8 % à Bruxelles. Si le taux d'activité en Wallonie et à Bruxelles était au même niveau qu'en Flandre, il y aurait près de 250 000 travailleurs de plus, et le budget total en Belgique serait pratiquement en équilibre !

Afin de réduire les différences au niveau du taux d'activité, il est nécessaire que chaque région endosse la responsabilité des déficits qu'elle engendre. Telle est précisément l'essence du fédéralisme. Le fédéralisme n'est pas un refus de solidarité, au contraire, il s'agit d'une volonté de rendre cette solidarité **transparente et de l'accompagner d'un sens accru des responsabilités**. Le système de solidarité belge actuel, ou plutôt l'écheveau de solidarité, n'est absolument pas objectif ni transparent. Il ne repose pas sur une limite supérieure ou inférieure, n'est pas révisable périodiquement, ne présente aucune perspective de démantèlement et est inutilement complexe. Il n'est pas davantage efficace et n'incite pas à la responsabilisation. La Wallonie et Bruxelles ne mèneront pas d'autre politique, plus percutante et qui améliorerait leur situation financière et renforcerait leur capacité fiscale. La sixième réforme de l'État n'a fondamentalement rien changé à cet obscur écheveau.



La prospérité à travers le fédéralisme

FREIN À L'ENDETTEMENT AU NIVEAU CONFÉDÉRAL

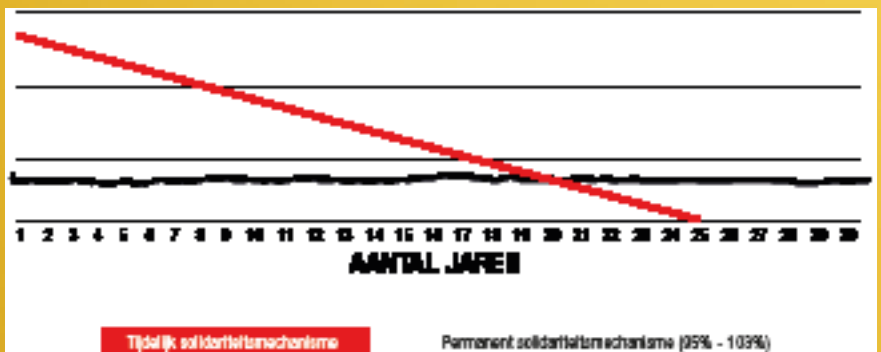
Pour démanteler la dette historique de la Belgique fédérale, le Traité fondamental introduit un frein absolu à l'endettement au niveau confédéral, afin de rendre impossibles les déficits de financement.

FONDS D'AMORTISSEMENT DES DETTES

La dette fédérale existante est intégrée dans un fonds d'amortissement. Avec les recettes de la TVA et des accises, la dette sera remboursée sur une période de 25 années. Ceci génèrera un déficit pour les budgets des entités fédérées, qui auront alors le choix : soit combler ce trou par des propres mesures budgétaires, soit emprunter de l'argent et, partant, contracter leur propre dette.

MÉCANISME DE SOLIDARITÉ

Les transferts existants sont remplacés par une solidarité objective, efficace et basée sur la responsabilisation. Un mécanisme de solidarité temporaire et permanent est mis en place. Le mécanisme de solidarité temporaire répond au passage d'un modèle fédéral à un modèle confédéral et sera démantelé progressivement sur une période de 25 années. Il donne à la Flandre et à la Wallonie la garantie d'une position de départ relative équivalente. Le mécanisme de solidarité permanent aplanit partiellement les différences sur le plan de la capacité fiscale entre la Flandre et la Wallonie. Son financement passe par la Confédération.



BRUXELLES

Bruxelles est notre capitale. Une capitale qui possède de solides atouts pour se développer et devenir une ville trépidante et créative, une ville entreprenante et prospère, une ville de l'avenir. C'est pourquoi la Flandre doit embrasser Bruxelles.

Conjointement avec les ports flamands, Bruxelles est **le moteur de l'économie flamande**. Et inversement, **l'impact flamand** sur l'économie bruxelloise se fait fortement sentir. Une partie importante de l'emploi bruxellois est gérée depuis la Flandre. Sur les 600 000 emplois à Bruxelles, 350 000 sont occupés par des navetteurs, dont 225 000 proviennent de Flandre. Cela signifie que près d'un Flamand sur dix ayant un emploi travaille à Bruxelles.

Bruxelles est notre fenêtre sur le monde. Un pont avec d'autres cultures. Et une enseigne de notre langue et de notre culture néerlandaises. C'est le siège du gouvernement flamand, du Parlement flamand et de l'administration flamande. La Communauté flamande investit dans l'infrastructure et le service. La Flandre consacre 5 % de ses ressources communautaires à sa politique pour Bruxelles. Pour tous les Bruxellois.

Face à ces atouts, d'énormes défis se présentent. D'ici 2070, on prévoit une augmentation annuelle d'au moins 5000 habitants par an. Cela signifie davantage de places dans les écoles et dans les crèches, plus de logements, plus d'équipements de jeu et de sport, plus d'infrastructures.

En outre, la composition de la population est très diversifiée. On y trouve une couche inférieure de migrants peu ou pas qualifiés et une couche supérieure d'expatriés hautement qualifiés. Il s'est ainsi créé **une société morcelée** sans tissu social fort. L'enseignement est un point sensible.

Tout cela explique l'exode urbain, surtout de la classe moyenne. Et de nombreuses entreprises la suivent dans son sillon. Le fait que la politique ne soit pas adaptée pour relever ces défis est largement dû à l'architecture de l'État.

Bruxelles est un **imbroglio institutionnel et administratif**, peu transparent et tout sauf efficace. Bruxelles compte de nombreux administrateurs, mais peu d'entre eux se sentent responsables. Bruxelles et tout le pays paient ainsi un lourd tribut pour la mauvaise architecture institutionnelle et l'administration en deçà de la moyenne.

Bruxelles dans la Belgique confédérale

▶ BRUXELLES PLUS SIMPLE

À Bruxelles, il n'y aura plus qu'un seul niveau d'administration : la Région de Bruxelles-Capitale. Il en résultera une vraie capitale, plus simple et plus forte.

Les communes, la région et l'agglomération fusionnent, tout comme les zones de police et les CPAS. La proximité administrative est organisée par une répartition en districts, voisinages et quartiers. Les anciennes maisons communales deviennent des maisons de district. Elles constituent le prolongement de la maison communale centrale, sont un forum de communication permanent pour les autorités et les citoyens et assurent les fonctions de guichet courantes.

La Région de Bruxelles-Capitale est dirigée par un gouvernement de composition paritaire. Le Parlement bruxellois se compose de 70 membres, dont 15 néerlandophones. Une administration flamande de Bruxelles est mise en place, qui englobe également la Commission communautaire flamande.

▶ CHOIX DE BRUXELLES

Le choix de Bruxelles permet aux Bruxellois de choisir parmi plusieurs possibilités. Ainsi la solidarité interpersonnelle entre Bruxelles et la Flandre ou la Wallonie sera-t-elle réalisée. Chaque Bruxellois pose un choix personnel et libre. Les enfants sont couverts par le système de leurs parents tant qu'ils sont à leur charge. Lorsque les parents optent pour un régime différent, des critères objectifs déterminent sous quel régime l'enfant tombe (cf. le règlement pour les allocations familiales). Le choix n'est pas nécessairement définitif.

Moyennant une période d'attente, il est possible de passer à un autre régime. Le principe selon lequel les Bruxellois ont accès aux institutions et à l'infrastructure des deux communautés est bien entendu toujours d'application.

Le choix de Bruxelles vaut pour un ensemble complet de services, associés à des droits (interventions) et obligations (cotisations). Ceux qui choisissent de s'affilier au régime flamand sont soumis aux mêmes règles que les Flamands de Flandre. C'est la garantie d'une approche transparente et solidaire.

Le régime englobe, entre autres, l'impôt sur les personnes, les régimes de compensation des coûts de la sécurité sociale (soins de santé, allocations familiales, interventions pour personnes atteintes d'un handicap), l'aide sociale (revenu d'intégration, garantie de revenus pour les personnes âgées), les allocations de remplacement de revenus (pension, invalidité, maladie professionnelle, chômage), la médiation de travail, les institutions de bien-être, la protection de la jeunesse, la migration et l'intégration et le droit de vote pour le Parlement flamand ou wallon.

► **BRUXELLES RESPONSABLE**

La Région de Bruxelles-Capitale possède les compétences territoriales et gère en grande partie elle-même ses dépenses et ses revenus. Les compétences policières sont rassemblées à un seul niveau administratif avec des commissariats de quartier décentralisés.

► **UNE VRAIE CAPITALE**

La Région de Bruxelles-Capitale devient une vraie capitale, avec du respect pour la langue et la culture. Et par conséquent, avec des fonctionnaires bilingues et une loi linguistique contraignante. Une concertation sera organisée régulièrement, concernant le rôle en tant que capitale de Bruxelles et son rôle sur le plan international, entre le gouvernement flamand et les membres néerlandophones du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale peut également demander un avis au gouvernement flamand ou au gouvernement wallon.

► VILLE DE L'AVENIR

Bruxelles doit redevenir une ville où il fait bon vivre, habiter et travailler. Bruxelles n'a pas besoin de plans Marshall actuellement, mais bien de plans axés sur les gens.

Il est essentiel d'endiguer l'exode de la jeune classe moyenne active. Elle est source de travail et de consommation et, par conséquent, de plus d'emplois, d'une base financière plus solide et d'une diminution de la pauvreté. C'est précisément la raison pour laquelle la ville doit d'urgence être rendue plus attrayante. Cela signifie une ville accessible, une ville sûre, une ville où les enfants peuvent grandir. Une ville offrant les mêmes chances et imposant les mêmes obligations à tous.



Matthias Diependaele

- Objectif V
- Chef de groupe au Parlement flamand
- Tête de liste au Parlement flamand en Flandre-Orientale

Bart De Wever

- Président général
- Tête de liste au Parlement flamand à Anvers
- Candidat ministre-président

Sander Loones

- Objectif V
- Tête de liste à la Chambre Flandre-Occidentale

Ben Weyts

- Ministre flamand
- Tête de liste au Parlement flamand dans le Brabant flamand.

Jan Jambon

- Député
- Tête de liste à la Chambre à Anvers
- Candidat Premier ministre



francais.n-va.be